

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUILLET, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Gaëlle LICHTLÉ, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Thierry GROSSAT, Jean-Pierre SAINT-CYR, Patrick CHARRONDIERE, Myriam CHIKKI, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Philippe BERTHAUD à Agathe IACOVELLI, Isabelle DE CARVALHO à Jean-Marc RIGAUDIE, Aurélien TESSIAUT à Jacques CORMORECHE, Tiffany RIBEIRO à Claude TRASSARD, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRULLAND à Myriam CHIKKI.

ABSENT(S) : Bernadette CAUCHOIS, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2024 03 07 MCV 080 : 2024-MCV N° ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DE NOËL

Madame Agathe IACOVELLI, adjointe à l'Education et la Dynamique Commerciale expose que :

La Ville de Trévoux organise un Marché de Noël le dimanche 8 décembre 2024 de 10h00 à 20h00, sur la place de la terrasse, à Trévoux.

Le règlement intérieur du Marché de Noël a ainsi pour objet de définir les modalités d'organisation et de participation à cette manifestation publique : activités, tarifs, tenue des stands, comportement des exposants, ordre et sécurité ; circulation et stationnement des véhicules, et sanctions.

L'ensemble des dispositions applicables sont inscrites dans le règlement joint en annexe.

La Ville encaissera les recettes liées à la redevance d'occupation du domaine public votées par le Conseil Municipal - Délibération du 03/07/2024 - pour la réservation des stands par les exposants.

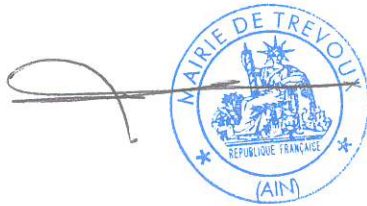
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur du Marché de Noël 2024, annexé à la présente.

En mairie, le 3 juillet 2024

Affiché le 5 juillet 2024

Le Secrétaire de Séance,
Jacques CORMORECHE



Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

